*La séance est ouverte à 19 h 20 en présence de :*

*Présents ville : Tania Assouline, (Maire-Adjointe à la Démocratie locale et à la vie des quartiers), Marie-Christine Guillet (directrice citoyenneté et vie des quartiers), Sylvie Baste-Deshayes, Hasna Sakkouni (service Démocratie participative)*

*Présents représentants des conseils de quartier et porteurs de projets : Annie Piergentili (quartier La Noue-Clos Français) ; Jean-Pierre Bonnet, Françoise Lamonica (quartier Villiers Barbusse) ; Anna Tholander, Marisol Corral (quartier Paul Signac Murs à Pêches) ; Mario Cappelleto, Stéphanie Daniel-Risse (quartier Jean-Moulin Beaumonts) ; Jean-Michel Meyer (quartier Solidarité-Carnot) ; Jean Sorondo (quartier Bas-Montreuil République) ; Anne Cunaud, Nathalie Tricot (quartier Centre-ville)*

Tania Assouline rappelle qu’il avait été décidé de tenir une réunion avant les congés d’été. Un membre du Conseil de quartier du Bas Montreuil-République, non présent au début de la réunion, avait demandé à faire un point de bilan du fonctionnement des Conseils de quartier. Compte tenu de son absence, elle propose de concentrer la séance sur le bilan du vote et de reporter ce point sur le fonctionnement à la rentrée. Le programme de la rentrée sera abordé en fin de séance.

1. Bilan du vote 1

2 Programme de rentrée 6

1. Bilan du vote

Tania Assouline indique que le vote s’est clôturé le 2 juillet. Les résultats sont d’ores et déjà largement connus, car il avait été décidé de les publier avant les congés d’été. Par ailleurs, la plateforme de vote était relativement transparente et faisait apparaître le nombre de votes au fur et à mesure, même si le nombre de points n’était pas calculé. La Ville a décidé de se montrer très transparente sur la publication des résultats : le tableau distribué en séance a été publié sur la plateforme, et affiche le nombre de points et le nombre de votes par quartier. Au total, 5176 votants valides ont été décomptés : si 5818 habitants ont créé un compte, 642 ne l’ont pas validé correctement, et de fait ces votes n’ont pas été pris en compte.

Un intervenant remarque à cet égard que l’information était moins visible qu’à l’accoutumée. Certaines personnes n’ont pas suffisamment prêté attention à cette information.

Tania Assouline pointe que les habitants recevaient plusieurs messages de rappel en cas de comptes non validés. Elle ajoute que ce système de validation de compte permet aux équipes de sécuriser le vote. Avec 5176 votants valides, la deuxième édition a triplé le score de la première édition (1383 votants). Montreuil se situe dans une fourchette de 5 % à 8 % de votants. Certes, les villes proposant le vote papier comptabilisent davantage de votants ; toutefois, cela crée également un risque de double vote (une fois en papier et une fois en numérique). En comparant ce vote au nombre de votants lors des élections, avec les taux d’abstention, le Budget participatif se révèle une belle réussite. La Ville tentera d’améliorer ce résultat pour la troisième édition, à l’aide d’outils : plus les votants seront nombreux, plus la Ville aura fait d’éducation à la citoyenneté sur le lien des habitants à leur ville.

Une intervenante s’enquiert du retour d’expérience par rapport aux ateliers et aux dispositifs mis en place.

Tania Assouline souligne que les actions des services civiques ont pris fin le 29 juin. Les services civiques avaient mis en place un programme d’accompagnement au vote avec un important travail de rue lors des événements de la ville. Il reste difficile de connaître le nombre de votants par ce biais, car tous les votes arrivaient via la plateforme. Cependant, les équipes étaient toujours en action.

Sylvie Baste rapporte que lors de la Fête de la ville, 100 votants ont été dénombrés sur 3 ou 4 heures de présence.

Tania Assouline ajoute que dans la mesure où les opérations de vote avaient été annoncées à l’avance, des porteurs de projet se sont déplacés pour défendre leurs projets. Le fait de mener un travail de rue au-delà des moments traditionnels touche des gens qui n’auraient pas voté sans cela. En l’absence d’autres relais, il est uniquement possible de passer par la communication de la ville, les porteurs de projets, le travail de rue et les instances de représentation de la Ville. Un article est tout de même paru dans *Le Parisien* au début du processus, lequel a rappelé la tenue d’un vote, et mis en avant certains projets. En revanche, les porteurs de projets ont été davantage mobilisés que lors de la première édition.

S’agissant des résultats, les concepteurs de la plateforme ont produit un tableau de résultats suivant les règles fixées à partir d’une extraction automatique des votes. Ce tableau a été rendu public le vendredi précédent (mise en ligne sur la plateforme et sur les réseaux sociaux de la Ville) et envoyé le lundi suivant à tous les porteurs de projet et au *Parisien.* Ce tableau paraîtra en outre dans le journal municipal du 12 juillet.

L’extraction simple aboutissait à l’élection de 30 projets — 2 à l’échelle de la ville et 28 à l’échelle des quartiers — avec une enveloppe non consommée de plus de 400 000 euros. Certains quartiers consommaient très peu leur budget, car le projet suivant faisait exploser l’enveloppe ; certains quartiers se retrouvaient également avec un seul projet élu. Par ailleurs, l’enveloppe de reliquat était très élevée, alors qu’à l’inverse de la première édition, l’instruction a été plus longue cette année et que le service aménagement a particulièrement veillé à l’évaluation financière. De fait, après discussions avec le service aménagement, l’enveloppe de 400 000 euros a été jugée trop élevée ; il a également été jugé dommage de ne pas la redistribuer dans les quartiers. Afin de redistribuer cette enveloppe de façon équitable, il a été décidé qu’il serait pertinent que chaque quartier bénéficie de deux projets élus minimum. Cependant, certains quartiers, même avec deux projets élus, ne passaient pas l’enveloppe des 178 000 euros, ce qui créait encore une inégalité. De fait, les équipes ont considéré qu’il convenait de pousser l’enveloppe à 200 000 euros (au lieu de 178 000), l’inconvénient étant de supprimer le reliquat et d’excéder le budget global des 3 millions, à plus de 3 140 000 euros. Cette proposition a par conséquent été soumise à l’arbitrage du Maire. La Ville a considéré qu’elle pouvait assumer. De fait, les projets élus sont au nombre de 36, au lieu de 30. Les enveloppes quartiers s’étendent de 150 000 à 275 000 euros. La Ville a bien conscience que cette règle n’est pas parfaite, car elle n‘aboutit pas à une égalité stricte entre les quartiers, mais aucune règle ne le permettait. Toutefois, à partir du moment où des projets et du budget ont été ajoutés, cette règle reste positive. Ce fait a été assumé et les projets ont été rendus publics rapidement, dans la mesure où les porteurs de projets avaient une forte attente à cet égard. Finalement, entre 2 et 4 projets ont été adoptés pas quartier.

Un habitant estime à titre personnel que cette règle s’avère bénéfique pour les quartiers, dans la mesure où personne n’est lésé et n’obtient moins qu’avec les règles initiales.

Un intervenant aurait quant à lui considéré plus judicieux de conserver un matelas, car les projets sont souvent sous-évalués.

Tania Assouline répond qu’il s’agit effectivement d’un désavantage de la solution choisie. Aucune solution intermédiaire n’a été trouvée, et le risque a été pris et mesuré avec le service aménagement : les estimations financières sont beaucoup plus justes que lors de la première saison. En outre, le maire a tranché : si un projet s’avérait très mal évalué, l’objectif resterait néanmoins de le réaliser.

Une intervenante  juge la décision prise parfaitement judicieuse. Par ailleurs, la Ville n’a rien décidé de façon arbitraire et s’en est tenue aux votes. Certes, il existe des inégalités entre quartiers, mais cela n’est pas dû à la décision, mais à la démocratie et à la vie du quartier qui a bénéficié de trois mois pour soumettre des projets.

Un intervenant le conteste : s’il avait su au départ que l’enveloppe se monterait à 200 000 euros, le projet sur la place du marché aurait été différent.

Une intervenante confirme que certains porteurs de projets ont réduit leur projet, car ils ont suivi la règle de façon appliquée.

Tania Assouline fait état d’une spécificité sur le quartier Villiers Barbusse : les trois porteurs de projets se sont mis d’accord pour que les trois projets passent l’enveloppe des 178 000 euros. Avec 200 000 euros, ils auraient fait de même. Or, le vote du Budget participatif vise à prioriser les projets. Si tout le monde s’entend, le Budget participatif n’a plus d’intérêt et il s’agit d’un appel à projets. En outre, le quartier Villiers Barbusse répond à la nouvelle règle avec plus de deux projets élus et 178 000 euros, alors que Signac Mur- à -pêches n’a récupéré que 155 000 euros, et La Noue seulement 150 000 euros. Cependant, chacun a gagné avec la nouvelle règle.

Une intervenante s’étonne de la remarque selon laquelle, en connaissant d’avance le budget, le projet aurait été adapté en conséquence. Si les projets avaient été évalués en amont, la moitié des projets aurait été supprimée.

Un intervenant fait valoir que les différents projets sont mis en concurrence par le vote. Or, cette notion de concurrence lui pose problème, même si elle est inévitable. Le quartier Villiers Barbusse a eu la chance de ne compter que 3 projets à défendre et que chacun se connaissait. De fait, les porteurs ont préféré se mettre d’accord et le retour des habitants a montré que cette attitude avait été plutôt bien reçue et était intelligente.

Une intervenante considère pour sa part qu’il ne s’agit pas de concurrence, mais d’un libre choix donné au citoyen de se positionner en fonction de ses intérêts.

Tania Assouline que le Budget participatif a également comme fonction de choisir les projets. Un vote équivaut à un choix.

Une intervenante demande pour quelle raison le budget des projets était affiché sur le site. Elle pensait que cette information restait connue seule des porteurs et des équipes de la ville. De nombreuses personnes n’ont pas compris cette histoire d’argent.

Tania Assouline répond que les tarifs ont été affichés dans un souci de transparence afin que le votant puisse voter en connaissance de cause. En effet, la Ville a considéré que le fait d’afficher les montants des projets et de l’enveloppe permettrait aux gens de respecter cette enveloppe lors du vote. Cependant la plateforme ne limitant pas le vote en fonction des montants, peu de gens ont tenu compte de cette enveloppe. Par ailleurs, le Budget participatif ayant un objectif plus général d’éducation populaire et à la citoyenneté sur le montant des investissements (marchés publics) : l’affichage du prix visait à faire de la pédagogie budgétaire, notamment par rapport aux coûts des projets par la Ville eu égard aux appels d’offres. Plus les choses sont simples et faciles, plus les gens s’investissent et vont voter. Montreuil a également une culture de la participation citoyenne.

Une intervenante évoque des dysfonctionnements sur la plateforme. Le dimanche, selon son expérience, de nombreuses personnes n’ont pas pu voter.

Tania Assouline s’en étonne, car elle n’a pas eu de retours à ce sujet.

Sylvie Baste ajoute que le prestataire a été interrogé et au final, la quinzaine de cas rapportés ont été résolus. Elle demande à recevoir directement cette information[[1]](#footnote-2).

Tania Assouline confirme l’importance de recevoir cette information afin de procéder à un retour d’expérience auprès du prestataire. Le prestataire, Cap Collectif, a développé un outil mutualisé entre les opérateurs et ne s’occupe que de participation citoyenne. Cap Collectif énonce des valeurs et des règles liées à la démocratie participative, tels la transparence et l’ajout de commentaires, et n’en déroge pas. En revanche, lorsqu’une demande spécifique du client est formulée (classement des projets pour Montreuil), ils la développent et la mettent à disposition de toutes les villes, sans coût supplémentaire.

Une intervenante juge positif le fait d’avoir affiché le coût des projets. Par ailleurs, il faudrait maintenir des règles sous peine d’entraîner des contestations plus importantes.

Tania Assouline juge cette  discussion intéressante. Rennes, par exemple, a attendu les votes et fixé les règles après. Elle invite à cet égard chacun à assister aux Rencontres Nationales du Budget participatif qui se tiendront les 8 et 9 novembre à Montreuil, lors desquelles diverses questions seront posées et permettront de modifier le système pour les années suivantes.

Un intervenant pointe que de son côté, la préoccupation ne portait pas sur l’enveloppe, mais sur le fait de solutionner les problèmes du quartier. Par ailleurs, les Services techniques ne l’ont pas contacté pour donner une estimation du projet. Il a découvert le montant du projet lors du résultat des sélections.

Une intervenante s’étonne que la précision que le vote ne concernait que les Montreuillois n’ait pas été apportée.

Tania Assouline répond qu’afin de contrôler si les votants sont bien montreuillois, il est nécessaire de détenir une liste. Il n’était pas possible d’utiliser les listes électorales dans la mesure où elles se mettent à jour au 31 décembre ; en outre, tous les habitants de Montreuil pouvaient voter, quelle que soit leur nationalité. Effectivement, les gens pouvaient tricher, dans la mesure où seule l’adresse email était contrôlée, mais le risque restait limité s’agissant d’un Budget participatif. Avec le développement de la démocratie numérique, il serait peut-être intéressant de réfléchir à la mise en place d’un compte citoyen, permettant de voter au BP, régler ses factures de cantines, etc. Néanmoins, la question de la création de comptes demeure et ne règle pas la question de la fracture numérique d’une partie de la population, réfractaire, ou non habituée à l’outil numérique. Il conviendrait peut-être de réfléchir également à la mise en place d’un vote papier, mais cela demande des moyens supplémentaires, et crée le problème éventuel du doublon de vote.

Un intervenant jugerait plus simple de coupler avec les listes électorales.

Tania Assouline répond que cette solution exclurait d’office les moins de 18 ans et les étrangers. Par ailleurs, cela représente un travail énorme de gestion en back-office, des moyens supplémentaires si un prestataire devait gérer cet aspect.

Une intervenante constate une forte inégalité entre les quartiers sur le nombre de votants. Cette question se pose.

Une intervenante indique que pour sa part elle ne comprend toujours pas l’histoire des points et demande pour quelle raison les porteurs n’y avaient pas accès. De fait, les porteurs ont essayé de se battre, mais un peu à l’aveugle.

Tania Assouline le concède. Ce sujet s’est davantage posé sur les projets ville. En effet, de nombreuses personnes ont voté pour le projet des ruches, mais l’ont placé en troisième position. Ce système reste spécifique à Montreuil : il aurait été nécessaire de demander au prestataire un développement permettant de traduire les votes en nombre de points. Il conviendra d’y réfléchir pour la prochaine édition. Le système des points a été maintenu, car il oblige à aller chercher d’autres projets que le sien, et évite le lobby d’une association importante qui inciterait les gens à voter pour son projet uniquement.

Une intervenante a constaté que les enfants pouvaient voter à partir de 11 ans et demande si un travail spécifique a été mené dans les collèges et les lycées pour que les enfants prennent la mesure de leur citoyenneté.

Tania Assouline fait valoir que le vote a été porté à partir de 11 ans, car les équipes ont estimé que le Budget participatif pouvait constituer un outil d’éducation à la citoyenneté. Un courrier a été envoyé aux chefs d’établissement en leur demandant leur disponibilité pour s’impliquer dans le projet, mais la Ville n’a reçu aucun retour. Si la ville ne parvient pas à mettre en place des projets avec les établissements, les chefs d’établissement ne s’investiront pas d’eux-mêmes. Il s’agit là encore d’un élément de progression. Par ailleurs, Montreuil se révèle très en retard sur la qualité du bâti scolaire, du fait d’un sous-investissement chronique sur plusieurs années, et un plan de rénovation des écoles est mis en place. Avant d’investir la question participative dans les écoles, il serait sans doute plus judicieux d’attendre de rattraper ce retard. Elle indique néanmoins que deux projets ont été portés par des écoles : la rénovation des toilettes de façon participative, « Relooker nos w.c. !» autour d’un projet pédagogique (projet non élu) et un projet de zone apaisée porté par l’école Danton, ce dernier ayant été élu.

Un intervenant évoque la procédure de vote qui apparaît un peu lourde pour les votants du fait des six votes nécessaires.

Tania Assouline en convient. Il s’agira de se poser la question pour la prochaine édition, et notamment dans la mesure où le nombre de votants revêt une importance dans la légitimation des projets : plus les procédures sont compliquées, moins les votants sont nombreux.

Une intervenante demande si lors de cette édition, les services civiques ont pu toucher des personnes éloignées de la vie citoyenne.

Tania Assouline répond que le calendrier des actions était prévu avec cet objectif.

Sylvie Baste ajoute que les services civiques se sont rendus aux abords des centres sociaux, parcs, etc. Certaines actions étaient inscrites dans un calendrier précis couvrant toute la ville avec au moins deux temps de présence dans chaque quartier. Des permanences étaient également signalées. Les services civiques répondaient en plus à des sollicitations. De fait, l’intérêt a pu être suscité et des personnes ont pu être accompagnées au vote. Les tablettes se sont avérées être un outil efficace à cet égard.

Un intervenant fait valoir que la question de la participation reste un problème. Son quartier n’a pas reçu beaucoup de votes, car il existe un réel problème de mobilisation à Villiers Barbusse.

Une intervenante ajoute que ce quartier est composé de nombreuses personnes âgées. Plus de tablettes ou de moments de vote auraient été utiles à cet égard. L’intérêt à présent est d’associer les habitants à la réalisation des projets.

Une intervenante rapporte s’être déplacée à la mairie le dernier samedi de la période de vote. Elle a noté que les personnes qui venaient voter pouvaient se sentir livrées à elles-mêmes. Devant la borne était posé un feuillet de 10 pages ; sur la première page était mentionné le fait qu’il fallait s’inscrire sur Facebook.

Tania Assouline souligne que la plateforme laissait le choix de s’inscrire soit via son compte Facebook, soit via son compte Google, soit via une adresse email.

Sylvie Baste répond que le feuillet en question était un guide utilisateur mis à disposition pour aider. Le personnel d’accueil de la mairie avait été sensibilisé pour accompagner les votants mais pour plus de disponibilité, il aurait fallu dédier des agents à cette tâche ce qui aurait mobilisé des moyens supplémentaires.

Tania Assouline fait remarquer que dans les centres sociaux, les agents de la ville se sont réellement approprié le vote. Cependant, à la mairie, les agents sont débordés par l’état civil : l’Hôtel de Ville ne se révèle pas être le meilleur endroit pour le vote sur borne. Elle ajoute par ailleurs que le nombre de votants peut toujours être augmenté via des actions et par la simplicité du vote. Néanmoins, les quartiers défavorisés n’ont pas compté moins de votants. Plus les projets sont nombreux plus les votants sont nombreux ; de même, plus l’ancrage associatif est fort, plus les votants sont nombreux.

Une intervenante confirme que pour le quartier Jean Moulin-Beaumont la poche de votants était constituée par les gens inscrits dans les associations. Au fur et à mesure des éditions, les autres habitants vont connaître le Budget participatif et en percevoir les effets.

Sylvie Baste ajoute que l’élargissement du public lors de cette édition est également lisible grâce à la présence de projets initiés par des jeunes, et lesquels ont été retenus. Le Service Démocratie participative s’en félicite. De belles rencontres ont eu lieu et ont abouti à des actions très concrètes tout au long du processus. Il est prévu d’évaluer le dispositif dans son ensemble pour l’améliorer.

Une intervenante témoigne de la difficulté de la campagne pour les Conseils de quartier: le fait d’expliquer aux habitants le Budget participatif prenait entre 5 et 10 minutes par personne. Il a fallu ensuite se rendre sur les marchés ou autres. L’énergie dépensée était très forte. Le processus est épuisant, mais il porte ses fruits. Par ailleurs, il s’est révélé important de s’appuyer sur les affiches et les documents apportés, car ils ont permis d’ouvrir la discussion.

Tania Assouline en convient. Elle s’étonne que malgré les outils de communication à disposition (grands panneaux dans la rue notamment), certains ne soient pas informés du Budget participatif.

Une intervenante suggère de diffuser des communications avant la projection des films au Méliès.

Tania Asssouline répond que cette idée avait été considérée, mais pas réalisée. Il conviendra de la garder en tête pour la prochaine édition.

1. Programme de rentrée

Tania Assouline indique qu’une réunion se tiendra début septembre entre les services de la ville pour caler le pilotage des projets par les services. La plupart des projets sont pilotés par le SAMD, mais quelques autres sont pilotés par le Sport et d’autres par le service Nature en ville, etc. Certains projets sont très simples, s’agissant du versement d’une subvention d‘investissement à une association porteuse.

La Ville souhaite proposer début octobre d’organiser une rencontre de tous les porteurs de projets et les Conseils de quartier pour aborder la question des plannings, présenter les services pilotes et les interlocuteurs. Par ailleurs, sur certains projets, des concertations sont à mettre en place : il s’agira de déterminer le niveau de concertation à mettre en place sur les 36 projets.

Un intervenant juge peu idéal le fait de laisser les porteurs de projets seuls face aux services. Le fait de demander à une personne de l’antenne d’être garant de la continuité du contact serait intéressant.

Un intervenant s’enquiert du coût réel du Budget participatif. En effet, le budget affiché n’intègre pas le décompte horaire du temps passé par les services.

Tania Assouline répond que le temps ressources humaines est impossible à calculer. Les fonctionnaires de la ville vont organiser leur temps de travail différemment. Le budget d’investissement de la ville se monte à environ 30 millions par an et le Budget participatif en a pris 5 %. Les services travaillent différemment à budget constant. Le service Démocratie participative a toutefois été étoffé. En outre, il convient d’ajouter le coût de la plateforme et de la communication (lequel diminue chaque année).

Un intervenant pointe un souci sur le quartier Bas Montreuil – République : l’idée de projet sur les toilettes publiques a été recalée. Or, le quartier est très sensible à cette problématique. Les problèmes de propreté et d’hygiène sont compliqués, et les rues ne sont pas très propres.

Tania Assouline confirme que de nombreux projets concernaient des toilettes publiques. Ces projets, et ce fait avait précédemment été explicité, sont inéligibles, car ils induisent des frais de fonctionnement très importants, du fait de l’entretien permanent nécessaire. Par contre, la municipalité a prévu de créer des toilettes publiques en centre-ville prochainement. Par ailleurs, s’agissant des toilettes sèches, il est indispensable qu’elles soient installées dans des lieux gérés et non pas dans la rue.

Sylvie Baste souligne que le Directeur de l’environnement, en charge des questions de propreté, expliquait que les toilettes sèches induisaient un problème d’assainissement des produits évacués, comme les médicaments, et nécessitaient un traitement particulier pour des toilettes publiques. De fait, il n’est pas en mesure à l’heure actuelle d’en installer. Il existe toutefois la possibilité de faire intervenir un prestataire, mais ce coût de fonctionnement ne pouvait pas passer en investissement dans le Budget participatif. Néanmoins, des réparations d’autres toilettes sont prévues, notamment dans le square de l’Amitié et au parc Montreau.

Un intervenant s’enquiert du taux de réalisation des budgets participatifs et du taux d’échéance moyen.

Tania Assouline indique qu’en principe la Ville s’engage à réaliser les projets dans les deux ans à venir. Lors de la première édition, 35 projets ont été élus, mais la phase d’instruction n’avait pas été suffisamment précise. Sur ces 35 projets, les trois quarts sont déjà réalisés, et trois projets ne sont pas encore commencés, mais seront terminés avant la fin de l’année. S’agissant des 36 projets de la nouvelle édition, ils seront priorisés avec un objectif de finalisation avant la fin de l’année 2020.

Un intervenant s’enquiert de la réalisation des projets qui ne seraient pas finalisés en mai 2020 lors des prochaines élections.

Tania Assouline doute qu’en cas de changement de mandature les projets budgétés soient remis en cause.

*La date de la prochaine réunion, relative à la coordination des Conseils de quartier, est fixée au mercredi 19 septembre à 19 h 30.*

La séance est levée à 21 h 25

1. Suite à la réunion, les copies d’écran adressées au service démocratie participative et répertoriant ces difficultés ont été analysées par le prestataire. La bonne marche de la plateforme n’était pas en cause mais l’usage du moteur de recherche dans lequel la recherche par mots-clés ne conduit pas à un affichage de projets dès lors que ces mots ne figurent pas dans le titre ou résumé de la proposition. D’autres difficultés d’affichage ont été relatives à l’usage de matériels dotés de systèmes d’exploitation anciens non compatibles avec certains programmes plus récents. [↑](#footnote-ref-2)